

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent document constitue le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) additionnel, élaboré à la suite des réclamations enregistrées et jugées acceptables au niveau de la CEP-O après la mise en œuvre des PAR initiaux d'Aval Ozone, de Kinshasa-Ouest et d'AEP/Kisenso ainsi qu'aux personnes additionnelles affectées à la suite des changements des tracés de pose des conduites à certains endroits pendant l'exécution des travaux.

Ce PAR additionnel est élaboré sur base du PAR Générique du projet Kin-Elenda et des PAR initiaux, dans le respect de la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES n°5) de la Banque Mondiale et de la législation nationale. Il précise les étapes à suivre, les responsabilités de différentes parties prenantes, les critères d'éligibilité des Personnes Affectées par le Projet (PAP), les modalités de soutien et d'accompagnement des personnes vulnérables, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation. En somme, ce PAR vise à garantir une approche cohérente et efficace dans la mise en œuvre des programmes de réinstallation involontaire en RDC.

Les personnes affectées par le projet ont été consultées dans le but de : (i) les informer sur le projet et ses activités prévues ; (ii) de leur permettre de s'exprimer, d'émettre leur avis sur le projet ; (iii) d'identifier et de recueillir leurs préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions.

Un Mécanisme global de Gestion des Plaintes (MGP) a été mis en œuvre dans la zone du projet, pour permettre à toute personne ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet, de déposer une plainte verbale ou écrite pour trouver réparation. Les points d'entrée du MGP sont : le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) au niveau des quartiers et des communes, la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O), la Mission de contrôle et l'Entreprise en charge des travaux.

Par contre, pour ce qui concerne le MGP sensible aux Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement sexuel (EAS/HS), les structures suivantes sont considérées comme les canaux d'entrée le signalement des incidents EAS/HS : les points focaux au niveau de la Cellule Infrastructures (CI), l'Unité de Coordination et de Mangement de projets (UCM), la CEP-O, l'ONG APEFFIVU, les Points focaux des Missions de contrôle, les Entreprises en charge des travaux, les CLGP des structures médicales identifiées dans la zone du Projet.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DONNÉES DE BASE DU PAR

N°	Sujet	Spécifications
1	Localisation du Projet	
1.1	Pays	République Démocratique du Congo
1.2	Province	Kinshasa
1.3	Ville	Kinshasa
1.4	Communes concernées	Ngaliema, Bandalungwa, Ngiri-Ngiri, Lemba, Matete, Kisenso et N'djili

N°	Sujet	Spécifications																																							
2	Type de travaux	Travaux de pose des conduites primaires, secondaires et tertiaires de distribution d'eau potable																																							
3	Sites des travaux	6 sites : S ₁ : Kisenso réservoir suite ; S ₂ : Kisenso ligne électrique aérienne Moyenne Tension; S ₃ : Avenue Nguma; S ₄ : Aval Ozone; S ₅ : Aval Ozone suite; S ₆ : Kinshasa Ouest																																							
4	Date butoir	17 août 2025																																							
5	Nombre de PAP et frais d'indemnisation des PAP par site	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Site</th> <th>Nombre des PAP</th> <th>Indemnisations (USD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S₁</td> <td>309</td> <td>108 810</td> </tr> <tr> <td>S₂</td> <td>8</td> <td>9 818</td> </tr> <tr> <td>S₃</td> <td>10</td> <td>5 800</td> </tr> <tr> <td>S₄</td> <td>161</td> <td>90 500</td> </tr> <tr> <td>S₅</td> <td>1</td> <td>5 870</td> </tr> <tr> <td>S₆</td> <td>82</td> <td>43 6603</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>571</td> <td>264 456</td> </tr> </tbody> </table>	N° Site	Nombre des PAP	Indemnisations (USD)	S ₁	309	108 810	S ₂	8	9 818	S ₃	10	5 800	S ₄	161	90 500	S ₅	1	5 870	S ₆	82	43 6603	TOTAL	571	264 456															
N° Site	Nombre des PAP	Indemnisations (USD)																																							
S ₁	309	108 810																																							
S ₂	8	9 818																																							
S ₃	10	5 800																																							
S ₄	161	90 500																																							
S ₅	1	5 870																																							
S ₆	82	43 6603																																							
TOTAL	571	264 456																																							
6	Coût global du PAR et source de financement Projet KIN ELENDA dans le secteur d'eau.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Budget global estimatif du PAR : <u>327 935</u> USD</th> </tr> <tr> <th>N°</th> <th>Description</th> <th>Montant en USD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Compensation des PAP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1.1</td> <td>Indemnisation des PAP</td> <td>264 456</td> </tr> <tr> <td>1.2</td> <td>Frais de transfert des fonds</td> <td>9 256</td> </tr> <tr> <td>1.3</td> <td>5% du montant de 264 456</td> <td>13 223</td> </tr> <tr> <td></td> <td>**Sous-total 1:</td> <td>286 935</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais de mise en œuvre, suivi et supervision du PAR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.1</td> <td>Frais de prestation du consultant indépendant</td> <td>35 000</td> </tr> <tr> <td>2.2</td> <td>Frais de fonctionnement du CLCR</td> <td>6 000</td> </tr> <tr> <td>2.3</td> <td>Audit du PAR après achèvement</td> <td>Pour Mémoire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>**Sous-total 2:</td> <td>41 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>**TOTAL</td> <td><u>327 935</u></td> </tr> </tbody> </table>	Budget global estimatif du PAR : <u>327 935</u> USD			N°	Description	Montant en USD	1	Compensation des PAP		1.1	Indemnisation des PAP	264 456	1.2	Frais de transfert des fonds	9 256	1.3	5% du montant de 264 456	13 223		**Sous-total 1:	286 935	2	Frais de mise en œuvre, suivi et supervision du PAR		2.1	Frais de prestation du consultant indépendant	35 000	2.2	Frais de fonctionnement du CLCR	6 000	2.3	Audit du PAR après achèvement	Pour Mémoire		**Sous-total 2:	41 000		**TOTAL	<u>327 935</u>
Budget global estimatif du PAR : <u>327 935</u> USD																																									
N°	Description	Montant en USD																																							
1	Compensation des PAP																																								
1.1	Indemnisation des PAP	264 456																																							
1.2	Frais de transfert des fonds	9 256																																							
1.3	5% du montant de 264 456	13 223																																							
	**Sous-total 1:	286 935																																							
2	Frais de mise en œuvre, suivi et supervision du PAR																																								
2.1	Frais de prestation du consultant indépendant	35 000																																							
2.2	Frais de fonctionnement du CLCR	6 000																																							
2.3	Audit du PAR après achèvement	Pour Mémoire																																							
	**Sous-total 2:	41 000																																							
	**TOTAL	<u>327 935</u>																																							